



**LES VERTS
DÉROUTÉS
PAR L'ARBITRE**

p.24

L'EXTRADITION EFFECTIVE

LES MERCENAIRES ET TRAITRES BIENTÔT REMIS À LA JUSTICE ALGÉRIENNE

La Convention d'extradition entre le gouvernement français et le gouvernement algérien vient d'entrer en vigueur, juste après l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Hichem Aboud et Amir Boukhors, dit Amir DZ, qui, à partir de leurs résidences en France, déversent sur l'Algérie, de façon impunie jusque là, une propagande visant à déstabiliser le pays.



p.2



MÉDIAS AUDIOVISUELS PRIVÉS

**Activer la communication institutionnelle
pour accéder à l'information et barrer
la route aux rumeurs**

p.3



EXPLOITATION ET PRODUCTION
DES HYDROCARBURES

**SIGNATURE
DE PLUSIEURS
ACCORDS ENTRE
SONATRACH ET ENI**

p.4



PRODUCTION EN CONSERVES
DES PRODUITS HALIEUTIQUES

**FERROUKHI
APPELLE
À DIVERSIFIER
LE CONTENU**

p.4

Algérie-UE

Élaboration du guide de management des établissements de formation

Le deuxième axe du programme d'appui à l'adéquation Formation-Emploi-Qualification (AFEQ) lancé dans le cadre de la coopération Algérie-UE a été couronné par l'élaboration du guide de management des établissements de formation, ont indiqué jeudi les superviseurs de ce programme lors d'une rencontre d'évaluation.

Sonatrach-Eni

Plusieurs accords dans l'exploration et la production des hydrocarbures

Le groupe Sonatrach et l'italien Eni ont signé, jeudi à Milan (Italie), plusieurs accords dans les domaines de l'exploration et la production des hydrocarbures, a indiqué un communiqué de Sonatrach.



El-Meghaier

Les urgences médico-chirurgicales seront raccordées à l'internet haut débit

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a affirmé depuis la wilaya d'El-Meghaier que tous les centres médico-chirurgicaux seront raccordés au réseau d'internet à haut débit en vue de doter les praticiens, généralistes et spécialistes, d'une plateforme numérique à travers tout le pays.

L'extradition effective

Les mercenaires et traîtres bientôt remis à la justice algérienne

La Convention d'extradition entre le gouvernement français et le gouvernement algérien vient d'entrer en vigueur, juste après l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Hichem Aboud et Amir Boukhors, dit Amir DZ, qui, à partir de leurs résidences en France, déversent sur l'Algérie, de façon impunie jusque-là, une propagande visant à déstabiliser le pays.

Leurs propos sont mensongers mais ils sont «avalés» par des citoyens vulnérables du fait de leur faible niveau de conscience. Hichem Aboud et Amir Boukhors sont poursuivis pour adhésion à un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'Etat et l'unité nationale, financement d'un groupe terroriste ciblant la sécurité de l'Etat et blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle.

Des actes prévus et condamnés par la loi relative à la prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dimanche dernier, le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais a requis, outre le placement sous mandat de dépôt de l'accusé Mansouri Ahmed, l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Zitout Mohamed Larbi, Aboud Hichem, Boukhors Amir et Mohamed Abdallah, poursuivis dans «une grave affaire pénale d'atteinte à l'ordre public et la sécurité et la stabilité de l'Etat».

Un communiqué du procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais, a précisé que cette «affaire en cours de traitement judiciaire après de profondes investigations menées pendant plusieurs mois ayant permis d'identifier ses commanditaires, parmi eux des activistes sur la toile».

Il y a quelques jours, la loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre l'Algérie et la France, signée le 27 janvier 2019 entre les deux pays, a été promulguée après son adoption par le Parlement français.



La Convention, signée en janvier 2019 entre les ministres algérien et français de la Justice, stipule l'extradition entre les gouvernements respectifs des deux Etats. (Ph: D.R)

blié dans le Journal officiel français du 23 mars 2021. La présente loi «sera exécutée comme loi de

l'Etat», peut-on lire également dans le même texte. La Convention en question, signée le 27 jan-

ANIE

Le vote électronique est envisagé

« Pour le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, le recours au vote électronique à l'avenir «n'est pas exclu». Il estime que l'inscription de nombreux citoyens sur les listes électorales en ligne lors de la dernière révision exceptionnelle dénote une maîtrise des nouvelles technologies.

En marge de l'installation, jeudi à Alger, de la commission indépendante de contrôle des financements des comptes de campagne électorale, Mohamed Charfi a précisé que les premières données «montrent que les citoyens se sont inscrits en ligne lors de la dernière révision exceptionnelle des listes électorales» en prévision des élections législatives de juin prochain, ce qui dénote une maîtrise des nouvelles technologies». Aussi, a-t-il dit, «le recours au vote électronique à l'avenir n'est pas exclu». L'ANIE a «des moyens humains exceptionnels maîtrisant les nouvelles technologies» à même de le concrétiser, a-t-il ajouté.

Au début de cette année, pourtant, dans une intervention faite au forum du journal El Hiwar, à propos du vote électronique, le président de l'ANIE avait une fois de plus émis des réserves à son égard, il a exclu toute prorogation du délai. Le bilan de la révision exceptionnelle des listes électorales pour les législatives du 12 juin, qui a été clôturée mardi dernier, sera annoncé officiellement aujourd'hui, a fait savoir le président de l'ANIE. On connaîtra alors les données sur le corps électoral. Concernant la commission de contrôle des financements des comptes de campagne électorale pour les législatives, Mohamed Charfi a affirmé qu'il s'agissait d'un «nouvel acquis» qui renforcera la démarche visant à «assurer la régularité et la crédibilité de l'opération électorale».

Rappelant que la loi organique portant régime électoral fixe le dernier délai de l'opération à 50 jours avant le scrutin, il a exclu toute prorogation du délai. Le bilan de la révision exceptionnelle des listes électorales pour les législatives du 12 juin, qui a été clôturée mardi dernier, sera annoncé officiellement aujourd'hui, a fait savoir le président de l'ANIE. On connaîtra alors les données sur le corps électoral. Concernant la commission de contrôle des financements des comptes de campagne électorale pour les législatives, Mohamed Charfi a affirmé qu'il s'agissait d'un «nouvel acquis» qui renforcera la démarche visant à «assurer la régularité et la crédibilité de l'opération électorale».

vier 2019 entre les ministres algérien et français de la Justice, stipule l'extradition entre les gouvernements respectifs des deux Etats.

Cette Convention vise à établir une coopération renforcée et plus efficace entre l'Algérie et la France en matière de lutte contre la criminalité, conduisant à la remise effective et plus rapide des personnes recherchées afin de les poursuivre ou de faire exécuter leur peine d'emprisonnement.

En octobre dernier, dans un message adressé à la corporation de la presse à l'occasion de la Journée nationale de la presse et la remise du Prix du président de la République du journaliste professionnel, le Président Abdelmadjid Tebboune avait dénoncé les mercenaires et les traîtres qui transforment des sites électroniques en terreau fertile pour la diffusion des discours et des campagnes acharnées visant à semer la discorde et à saper le moral des citoyens.

Le Président Tebboune avait également fait observer que «Dieu merci, de vaillants hommes s'y sont opposés féroce ment au sein de ces mêmes sites et ont contré tous les plans diaboliques ourdis contre notre pays».

«Telle est l'Algérie qui demeure debout grâce aux sacrifices de ses vaillants enfants, en tête desquels les éléments de l'Armée Nationale Populaire (ANP), bouclier protecteur de la Nation et rempart infranchissable, qui a fait échouer, avec brio et un haut professionnalisme, toutes les tentatives ennemies et manœuvres occultes ciblant notre chère patrie», avait-il ajouté.

Dernièrement, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, dans un entretien à la Radio Algérie Internationale (RAI) à l'occasion de son quatorzième anniversaire de sa création, avait fait observer que «l'Algérie, est ciblée par d'autres moyens de déstabilisation», ce qui est appelé, dit-il, «la guerre de 4^e génération. 5^e, voire 6^e génération, dites guerres du futur», mais, avait-il affirmé, «l'Algérie se protège bien contre les méthodes de déstabilisation fomentées à ses frontières grâce à l'unité de son peuple, la force de son Armée nationale populaire (ANP) et la conviction de sa diplomatie et ses actions réfléchies, bien pensées, claires et transparentes».

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

L. A.

REPÈRE

Partis politiques

Le Président Tebboune reçoit les chefs de deux partis politiques et le SG de l'UGTA

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi, les responsables du Rassemblement pour le nouveau processus et de l'Union des forces démocratiques et sociales (UFDS) ainsi que le Secrétaire général de la Centrale syndicale, et ce, dans le cadre des concertations qu'il mène avec les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi au siège de la Présidence de la République, M. Moundir Bouden, coordinateur du Rassemblement pour le nouveau processus, accompagné d'une délégation composée de Meriem Belkacemi, Abdelwahab Beldjelloul, Saci Hachem, Issam Bahri et Manar Fetni», lit-on dans le communiqué.

«Le Président Tebboune a également reçu, M. Noureddine Bahbouh, président de l'Union des forces démocratiques et sociales (UFDS) et M. Salim Labatcha, Secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA)», ajoute-t-on de même source.

Ces rencontres s'inscrivent «dans le cadre des concertations que mène le président de la République avec les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile», conclut le communiqué.

Agence



Exploitation et production des hydrocarbures

Signature de plusieurs accords entre Sonatrach et Eni

Le groupe Sonatrach et l'italien Eni ont signé, jeudi à Milan, en Italie, plusieurs accords dans les domaines de l'exploration et la production des hydrocarbures, a indiqué un communiqué de Sonatrach.

Ces accords ont été signés par le P-dg du Groupe Sonatrach, Toufik Hakkar, et l'Administrateur Délégué d'Eni, Claudio Descalzi. Lors de cette rencontre, les deux parties ont abordé plusieurs thèmes relatifs à l'état d'avancement des projets communs, ainsi que les voies et moyens de conforter leur «partenariat historique», précise la même source.

Les deux responsables ont également procédé à la signature «d'importants accords qui constituent une avancée significative dans le renforcement de leur relation partenariale», ajoute le communiqué.

Le premier accord signé s'inscrit dans le cadre du processus de conclusion d'un nouveau contrat d'hydrocarbures sous l'égide de la nouvelle loi d'hydrocarbures 19-13, indique la même source, expliquant que cet accord vise la réalisation d'un «ambitieux» programme pour la relance des activités d'exploration et de développement dans la région du bassin de Berkine et prévoit la réalisation d'un hub de développement de gaz et de pétrole brut à travers une synergie avec les installations existantes du périmètre 405b. Le second accord signé consiste



■ En décembre dernier, les deux groupes avaient signé un accord renforçant le partenariat dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif légal et réglementaire régissant les activités d'hydrocarbures. (Photo: DR)

en un mémorandum d'entente qui s'étendra du bio-raffinage, à la production de l'hydrogène et aux énergies renouvelables, un autre axe qui vient renforcer cette coopération en lui donnant, ainsi, une dimension «pluridisciplinaire» dans le domaine de la Recherche & Développement, visant à «intensifier» les nombreux efforts de réduction des émissions carbone permettant de s'engager pleinement dans la transition énergétique. Les responsables de Sonatrach et Eni ont également convenu des modalités de collaboration dans le domaine de la formation et de l'expertise, à travers la co-

opération entre Eni Corporate University et l'Institut Algérien du Pétrole, pour la réalisation de programmes de formation dans les domaines de l'amont pétrolier et des technologies nouvelles liées à la transition énergétique.

Il est à noter qu'en décembre dernier, les deux groupes avaient signé un accord renforçant le partenariat dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif légal et réglementaire régissant les activités d'hydrocarbures.

Ce document avait été paraphé par le P-dg de Sonatrach Toufik Hakkar et celui du groupe Eni,

Claudio Descalzi lors d'une réunion de travail tenue jeudi à Alger entre les deux responsables.

A l'issue de la rencontre, M. Hakkar avait déclaré : «Nos relations avec Eni, traditionnellement très étroites, ne peuvent qu'être confortées à travers la signature de cet accord ainsi que le déploiement de plusieurs axes, notamment, la formation et la recherche & développement». Pour sa part, le P-dg du groupe énergétique italien avait mis en avant l'excellence des relations partenariales multidimensionnelles liant Eni à Sonatrach.

Djamila Sai

Production en conserves des produits halieutiques

Ferroukhi appelle à diversifier le contenu

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi a appelé, jeudi depuis Skikda, les opérateurs économiques spécialisés dans la transformation du thon et de la sardine, à «la nécessité de connaître les goûts du consommateur et de diversifier les contenus des boîtes de conserve de thon et de sardine».

Lors de son inspection du projet de réalisation d'une usine de transformation de thon et de la sardine appartenant à un opérateur privé dans la zone de dépôt Hamrouche Hamoudi dans la commune de Hammadi Krouma et ce, dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya, le ministre a estimé que «les opérateurs activant dans ce domaine, doivent réfléchir à la diversification des contenus des boîtes de conserve du thon et de la sardine et ne pas se contenter d'y ajouter de l'huile et de la tomate seulement».

Affirmant qu'il «est nécessaire pour les propriétaires des usines de transformation de chercher la matière première et de la pêcher au large, particulièrement après l'ouverture de la pêche au large», M. Ferroukhi estime que si les opérateurs économiques venaient à s'organiser en vue d'assurer l'apport en matière première soit de l'intérieur ou de l'extérieur du pays, «l'espace sera alors ouvert à la diversification de la production». D'après les explications fournies sur place, il est prévu que l'usine de transformation du thon et de

la sardine de la wilaya de Skikda entre en service «en septembre prochain», un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'investissement privé et vient appuyer le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la wilaya, à travers la diversification des sources de production. La capacité de production de cette usine est de 16 tonnes/jour, avec une moyenne de conditionnement de 250 boîtes/minute pour le thon et de 80 boîtes/minute pour la sardine. Au port de Ben Zouit dans la commune de Kerker (Ouest de Skikda), le ministre a écouté un exposé sur l'état du secteur de la pêche dans la wilaya où la moyenne de production annuelle est de 5.200 tonnes de différents poissons et de 56 tonnes de poissons d'eau douce.

La wilaya dispose également d'une flotte composée de 5.521 navires, dont 66% dédiés à la pêche artisanale, et de trois (3) ports de pêche à El Marsa, Collo et Stora, en attendant l'entrée en service du port d'Oued Z'hor. Des explications sur les associations activant dans le secteur de la pêche ont été fournies au ministre qui a, à cette occasion, écouté les préoccupations des professionnels de la pêches dans la région.

Pour rappel, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi avait indiqué, récemment, que son secteur œuvrait à augmenter, de 50.000 tonnes, le volume de production dans la filière de l'aqua-

culture d'ici 2024. «Afin d'améliorer la disponibilité des produits halieutiques dans le marché national, le secteur œuvre actuellement à accompagner le programme de développement de l'aquaculture en vue de produire 50.000 tonnes supplémentaires à l'horizon 2024», avait précisé M. Ferroukhi lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, et présidée par Slimane Chenine, président de l'assemblée. Pour ce faire, avait ajouté le ministre, le secteur s'emploie pour la mise en place de «toutes les facilitations administratives et juridiques d'accompagnement des investisseurs», à travers la prise en charge des intérêts des prêts dans le cadre du Fonds national d'aide au développement de la pêche et de l'aquaculture, lequel sera opérationnel dès cette année. Ajoutées à cela, les facilitations accordées aux investisseurs dans le domaine de l'aquaculture marine et continentale, lesquelles concernent l'acquisition du foncier au niveau portuaire et terrestre, et l'encouragement des industries ayant trait à cette activité.

En outre, M. Ferroukhi avait souligné que l'aquaculture a connu une évolution croissante ces dernières années en raison de l'affluence de beaucoup d'opérateurs sur l'investissement dans ce créneau, à travers les différents wilayas côtières et de l'intérieur.

Djamila Sai

MARCHÉ

Assurances

Baisse de près de 5% du chiffre d'affaires en 2020

Le marché des assurances en Algérie a enregistré, en 2020, un chiffre d'affaires de 125 milliards de dinars, soit une baisse de près de 5% par rapport à 2019, causée notamment par le recul de l'activité économique nationale, du fait des incidences de la Covid-19, a indiqué, jeudi à Alger, un cadre dirigeant à la Société nationale d'Assurance (SAA).

«Le chiffre d'affaires enregistré par les compagnies d'assurance en 2020 est de 125 milliards de dinars, soit une régression de moins 5% par rapport aux réalisations de 2019», a précisé M. Arbane Hamza à la Chaîne III de la radio algérienne.

Détaillant la structure du chiffre d'affaires, il a précisé que la branche agricole a enregistré à elle seule une baisse de 17%, suivie de celle de l'automobile avec 9%, tout en soulignant que seules les assurances incendie et risques divers (IRD) ont échappé à cette régression en enregistrant une croissance de 1,8 %, «ce qui reste marginal», souligne-t-il.

Selon le représentant de la SAA, le chiffre d'affaires de la branche automobile, qui représente pratiquement 50% du chiffre d'affaires des assurances dommage, a été de 62 milliards de dinars. Cette baisse affichée au niveau de cette branche, explique-t-il, est causée par plusieurs facteurs.

Il cite en premier lieu, l'impact de la nouvelle taxe anti-pollution sur les véhicules de tourisme et engins roulants, instaurée par la loi de Finances de 2019.

«Pratiquement tous nos clients ont préféré ne pas revoir le montant de la prime à la hausse en choisissant de payer la même prime, et ce, en diminuant le montant de la garantie», déclare-t-il.

Il cite, dans ce cadre, à titre d'exemple, le cas de la SAA en affirmant «qu'au niveau de la SAA, la régression de 2,6 milliards de dinars du chiffre d'affaires en automobile a été carrément due à cette nouvelle taxe».

En second lieu, le représentant de la SAA souligne les incidences du confinement imposé par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, rappelant que cette situation a entraîné la baisse d'activité de plusieurs secteurs.

Il a, à ce propos, ajouté qu'au début du confinement, les clients de la Compagnie nationale ne renouvellent pas leurs contrats d'assurance automatiquement.

«Les véhicules professionnels, notamment le transport de marchandises et de voyageurs, étaient pratiquement à l'arrêt. Certains ont préféré suspendre leur police d'assurance jusqu'à la fin de la période de confinement et d'autre n'ont même pas renouvelé leurs contrats, vu la réalité économique», a-t-il ajouté

Agence

INFO EXPRESS

Tipasa Séminaire à l'ESM de Koléa sur la protection et l'insertion de la femme

Le ministère de la Justice organise, mardi et mercredi à l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) de Koléa (Tipasa), un séminaire sur la protection et l'insertion de la femme au profit de magistrats, d'avocats, de médiateurs de Justice, et de personnel des services du ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la Femme, de l'Organe national de la promotion et de la protection de l'enfance (ONPPE) et d'associations actives dans le domaine judiciaire, indique mardi un communiqué du ministère. « Cette rencontre de deux jours s'inscrit dans le cadre du Programme européen d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA) à travers la gestion de programmes en coordination avec le partenaire européen, l'Unité d'appui au programme (Uap) », précise la même source. Le ministère a indiqué, en outre, que « la participation et les interventions auront lieu en présentiel et par visioconférence, ajoutant que les travaux seront animés à distance depuis « la France et l'Espagne par trois experts en droit ».

Agence

Relizane

Des souscripteurs revendiquent l'accélération des travaux

Lassés d'attendre de voir leurs logements achevés, des souscripteurs du programme AADL, à Relizane, sollicitent l'intervention du wali pour trouver des solutions urgentes au retard qu'accusent les chantiers, et demander des explications sur le non-lancement de certains d'entre eux, en l'exhortant de programmer des visites régulières aux différents projets de logements de la formule AADL, afin de s'enquérir des problèmes et de veiller à l'accélération du rythme des travaux, particulièrement ceux relatifs à l'aménagement extérieur des sites des 1.026 logements et 600 logements à Relizane.

En effet ces souscripteurs savent que le traitement des problèmes par le wali, in situ, est la démarche la plus appropriée pour connaître les carences, situer les responsabilités et agir en



conséquence. Les souscripteurs ont remis un ensemble de préoccupations écrites, qui concernent le non-lancement de certains projets, à l'instar à Bermadia, à côté de la cité AADL, et aussi les 2000 logements à l'extension Ouest de Sid El Hadj. Ils ont aussi demandé d'accélérer le rythme des travaux des sites de 1000 et 2000 lo-

gements situés dans la même extension. Les revendications de ces souscripteurs sont axées essentiellement sur l'intensification des sorties du wali sur ces sites et la programmation de rencontres avec eux pour exposer leurs préoccupations en présence de toutes les parties concernées.

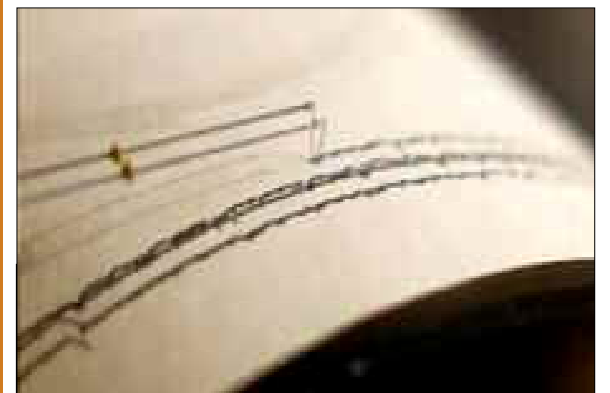
N.Malik

Port d'El Hamdania : présentation de trois sites pour implanter la base de vie de la société de réalisation



Les autorités de la wilaya de Tipaza ont présenté, jeudi, aux responsables de l'Agence nationale de réalisation du port du centre d'El Hamdania à Cherchell, trois sites pour l'implantation de la base de vie au profit des travailleurs de la société de réalisation, et ce en prévision du lancement des travaux « prochainement », a-t-on appris des services de la wilaya. (Photo > D. R.)

Béjaïa : nouveau tremblement de terre de 4,3 degrés au large



Une secousse tellurique de 4,3 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée jeudi à 3h37 au large de Béjaïa, annonce le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). (Photo > D. R.)

Alger

Plus de 720 kg de drogues saisis en 2020

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont saisi, en 2020, plus de 721 kg de drogues et 371.553 comprimés psychotropes et enregistré 18.022 affaires liées au trafic de drogues, indique mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi, en 2020, un total de 721,136 Kg de kif traité, 2 kg de cannabis, 1,752 kg de cocaïne, 1,922 kg de héroïne et 371.553 comprimés psychotropes, précise le communiqué.

Le bilan annuel des activités du service de lutte contre le trafic de drogue de la police judiciaire de la wilaya d'Alger au titre de l'exercice 2020 a fait état de 18.022 affaires dont 18.007 traitées, outre l'arrestation de 19.789 suspects qui avaient été déférés devant les juridictions territorialement compétentes, ajoute-t-on de même source. Les élé-



ments de la police déployés au niveau des stations métro ont arrêté deux individus dans une affaire de possession et de trafic de psychotropes, lesquels avaient été présentés devant les autorités compétentes après parachèvement des procédures légales en vigueur.

Dans le cadre des missions de la bri-

gade de lutte contre les crimes économiques et financiers relevant de la police judiciaire de la wilaya d'Alger, il a été procédé à l'arrestation de 4 fonctionnaires relevant des établissements publics pour avoir été impliqués dans des affaires de constitution de bande criminelle, dilapidation de deniers publics et non signalement et participation.

Les investigations intensives ont permis aux enquêteurs d'identifier les dommages financiers (comptes de personnes décédées) qui s'élèvent à plus de 17 millions DA et de récupérer une somme de 7.940.000 DA de ces revenus criminels.

Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, conclut le communiqué.

Agence

Zones d'ombre : vers l'affectation d'un important quota de logements ruraux



Le chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad, a fait état, mardi depuis Sid Bel Abbès, d'une réflexion sur l'affectation d'un quota « important » de logements ruraux au profit des zones d'ombre au niveau national en vue de la sédentarisation des populations dans leurs régions. (Photo > D. R.)

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant
vous le rendra.

MOB : 0782519683

Cherfi souligne la nécessité de faire connaître le numéro vert aux élèves



La présidente de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), Meriem Cherfi a mis l'accent, mercredi à Blida, sur la nécessité de faire connaître le numéro vert de signalement 1111 aux élèves. (Photo > D. R.)

Liban

Pressions internationales pour former un nouveau gouvernement



la Ligue arabe a appelé mardi toutes les factions politiques au Liban à sortir de l'impasse politique et «prioriser l'intérêt» du pays. (Photo : D.R)

Après plusieurs mois de blocage et malgré l'urgence de la situation, les partis politiques libanais restent absorbés dans des marchandages interminables, se disputant comme souvent la répartition des portefeuilles ministériels.

Cette impasse a été confirmée lundi après la réunion entre MM. Aoun et Hariri qui n'a débouché sur aucun accord concernant la formation d'un nouveau cabinet. Préoccupée par ce blocage, la communauté internationale a multiplié les appels à la formation rapide d'un nouveau gouvernement pour sauver le pays qui connaît des troubles depuis octobre 2019 sur fond de révolte populaire contre la classe dirigeante jugée incompétente et accusée de corruption.

Ainsi, la Coordonnatrice spéciale adjointe des Nations unies et responsable du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations unies pour le Liban (UNSCOL), Najat Rochdi, a appelé mardi soir les dirigeants politiques libanais à se «concentrer de toute urgence» sur la formation d'un nouveau gouvernement pour mettre en œuvre les réformes nécessaires.

«Cette étape doit être franchie et ne peut plus être retardée», a insisté la responsable onusienne. Avec l'aggravation de la crise socio-économique, la situation financière qui s'effondre et les personnes entrant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, Mme Ro-

Le Liban est sans gouvernement depuis plus de sept mois en raison de divergences persistantes entre le président Michel Aoun et le Premier ministre Saad Hariri, poussant la communauté internationale à accroître la pression sur les dirigeants libanais face aux multiples crises dans le pays.

chdi a appelé les dirigeants libanais à «mettre de côté leurs différends, à prendre leurs responsabilités, à mettre fin à la paralysie, à écouter les appels des Libanais, et enfin à proposer des solutions au peuple libanais».

L'appel de Mme Rochdi intervient quelques jours après que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont qualifié d'«extrêmement fragile» la situation prévalant au Liban, mettant en garde contre «une crise profonde» dans ce pays.

Pour sa part, la Ligue arabe a appelé mardi toutes les factions politiques au Liban à «prioriser l'intérêt» du pays et à «œuvrer rapidement pour sortir de l'impasse politique qui exacerbe les souffrances du peuple libanais», a indiqué un communiqué de l'organi-

sation panarabe. La Ligue arabe est prête à «intervenir, si on le lui demande, pour rapprocher les points de vue et réduire la fracture actuelle, afin de parvenir à une solution consensuelle permettant au président désigné de former son gouvernement sans délai...», a indiqué le sous-secrétaire général de la Ligue arabe, Hossam Zaki dans le communiqué.

M. Zaki a mis l'accent sur l'impératif de former un gouvernement qui «puisse travailler, avec les compétences des spécialistes, pour extirper le Liban de sa situation de crise actuelle à travers la mise en œuvre des réformes nécessaires qui répondent aux aspirations et aux revendications des Libanais». Sur le plan politique, aucune nouvelle date de rencontre entre Aoun et Hariri n'a été annoncée à l'issue de leur réunion de lundi marquée par des accusations acerbes et publiques entre les deux hommes.

Après sa rencontre avec M. Aoun, M. Hariri a reproché au chef de l'Etat d'entraver la formation du gouvernement en insistant sur une minorité de blocage au sein de la prochaine équipe ministérielle et en cherchant à imposer une répartition professionnelle et partisane des portefeuilles. M. Hariri a, lors d'une conférence de presse, a réitéré son attachement à un gouvernement de technocrates réclamé à l'international, chargé de

lancer des réformes et de stopper l'effondrement et de débloquer une aide étrangère substantielle, gouvernement qu'il a qualifié d'«unique et dernière chance pour le pays». M. Hariri a assuré avoir soumis au président Aoun une ébauche de gouvernement depuis 100 jours, avant de la dévoiler à la presse, le nom des ministres à l'appui.

Pour sa part, la présidence de la République libanaise a démenti dans un communiqué toute velléité de minorité de blocage et exprimé son étonnement quant aux propos de M. Hariri.

Trois fois premier ministre, Saad Hariri a été chargé à la fin d'octobre – un an après sa chute sous la pression de la rue – de former un nouveau gouvernement. Mais cinq mois plus tard, les partis restent absorbés par leurs habituels marchandages dans un pays multiconfessionnel.

Le gouvernement actuel, chargé des affaires courantes, a démissionné en août après l'explosion dévastatrice du port de Beyrouth (plus de 200 morts, des milliers de blessés), rappelle-t-on.

Face à l'impasse politique et l'effondrement record de la monnaie locale, de nombreux Libanais manifestent à nouveau dans les rues depuis plusieurs semaines, dans une sorte de regain de la révolte populaire déclenchée le 17 octobre 2019 contre la classe dirigeante.

INFO EXPRESS

Maâti Monjib accuse la «police politique» marocaine d'avoir «fabriqué» des accusations contre lui

«Les accusations portées contre moi sont fabriquées par la police politique», a déclaré l'historien et défenseur des droits de l'Homme marocain Maâti Monjib à sa sortie de prison après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

«La raison directe de mon arrestation est un article intitulé «Une structure secrète menace la sécurité des Marocains», a affirmé l'intellectuel emprisonné en décembre dernier pour «fraude» et «atteinte à la sûreté de l'Etat». La «structure secrète» dont il est question, a-t-il expliqué, est formée «d'officiers de la sécurité, d'hommes politiques, de quelques membres du système judiciaire auquel ils sont étrangers, à l'origine, ainsi que des journalistes. Ils coordonnent leurs efforts pour terroriser la classe politique et la société civile marocaine». Maâti Monjib a promis, en outre, de profiter de la période de sa mise en liberté provisoire pour «militar en vue de la libération des autres détenus d'opinion», citant les noms d'intellectuels emprisonnés récemment mais également ceux de militants du Hirak marocain.

L'historien marocain a été jugé et condamné en même temps que six militants et journalistes. Le 4 mars courant, il avait entamé une grève de la faim exigeant sa mise en liberté, ce qui a fortement fragilisé son état de santé. En janvier dernier, un comité de soutien créé pour défendre Maâti Monjib avait entamé des démarches pour recruter une équipe internationale d'avocats pour appuyer la défense de l'intellectuel au Maroc, engager des procédures en France et au niveau international.

Il y a quelques jours, Maâti Monjib qui détient également la nationalité française, avait fait déposer une plainte à Paris contre les autorités marocaines. Celles-ci sont accusées de «harcèlement moral», de «mise en danger de la vie d'autrui» et «d'atteinte à la liberté individuelle par des personnes exerçant une fonction publique».

Le ministère de l'Intérieur sous la coupe de la DST et la DGED

Les propos tenus par l'historien, à sa sortie de prison, ont fait réagir le ministère de l'Intérieur marocain qui a critiqué «les déclarations irresponsables» du dénommé Maati Monjib. Dans un communiqué rendu public le lendemain de la libération de Monjib, le ministère de l'Intérieur a nié catégoriquement l'existence «d'une structure secrète menaçant la sécurité des Marocains». Le ministère s'est évertué à critiquer le militant des droits de l'Homme qu'elle a accusé de vouloir ternir l'image du Maroc au niveau international. De son côté, l'opposant marocain, Ali Lmrabet a vertement critiqué le communiqué du ministère de l'Intérieur aussi bien sur la forme que sur le fond.

«Le ministère de l'Intérieur s'en prend au «dénommé» Maâti Monjib, l'accuse «d'irresponsabilité» et de porter atteinte à «l'image» du Maroc. Pourtant, s'il y a un «dénommé», c'est bien ce ministère qui est sous la coupe de la police politique (DST et DGED)», a-t-il affirmé jeudi dans un tweet.

R.I

R.I

enquête

Mascara : la patate fait sa campagne

«Les chambres froides font la loi !»

Devant la fermeture de presque la totalité des marchés de proximité et la loi édictée par des barons des Chambres froides qui font et défont les prix de la pomme de terre dans la wilaya, et autres légumes. Les prix son libres paraît-il et les contrôleurs ne vérifient que la qualité... Du n'importe quoi pourvu que ca mousse, du déjà vu et entendu, et ce, à chaque mois sacré de Ramadhan. Dans ce scénario répétitif, digne des films mafieux, une chose est sûre que c'est uniquement l'épicier du coin qui payera toute la sauce et autres pois cassés durant cette course poursuite des ventres affamés de ce mois sacré. La pomme de terre, légume national, est pour une énième fois sous la main mis d'une clique intouchable, qui refait surface à chaque désir pour plus de richesses mal acquies, au vu et au su de tout le monde au niveau de la wilaya de Mascara. Le tout enveloppé dans ce qui se passe au marché de gros des fruits et légumes de la daïra de Tighennif, où pas mal de responsables se font entretenir tout en s'engraissant à la fois, pour fermer les yeux dans ce qui se trame en usant dans le souk digne de la caverne d'Ali Baba.

Il est déplorable de voir, que ces mêmes énergumènes parias, qui font et défont la cotation des fruits et légumes en adoptant des tromperies sur la marchandise pour laquelle dernièrement les prix connaissent et subissent des hausses vertigineuses à l'exemple de la pomme de terre.

La wilaya de Mascara qui dispose sur son territoire quelques 145 Chambres froides, pour un volume «positive» de 200 000 M³ touchant les fruits et légumes et environ 4500 M³ pour le volume des Chambres froides dites «négatives» affectées aux viandes rouges et blanches, n'arrive plus à maîtriser une profession qui perdure. L'objectif réel de ces frigos industriels, disposés, rappelons-le, grâce à l'Etat providence, qui a investi des sommes faramineuses afin de réguler le marché de la pomme de terre, a complètement perdu la main, c'est-à-dire son droit de regard dans ce qui se passe réellement dans ces fameuses Chambres froides et qui se sont transformées en véritable succursales de rétention de stock et autres pénuries maquillées.

La création de plusieurs Epic, sous la tutelle du ministre de l'Agriculture tels que Proda, Magoran, Magmos etc. qui sont agréées d'acquérir la pomme de terre auprès des agriculteurs pour la placer dans des Chambres froides disséminées à travers le territoire de la wilaya, pour la déstocker par la suite quand la pomme de terre est réduite sur le marché. La crise serait-elle cernée ? Il est encore trop tôt pour le confirmer haut et fort, comme aiment à le souligner les responsables à chaque flambée des prix. D'autant que plusieurs manèges entrent en ligne, où la plupart des prédicateurs, communément appelés «grosses patates» connus sur la place publique cheminent complètement à l'encontre de la ligne directrice proposée originellement par le ministère de l'Agriculture.

En un mot, il faudrait s'attendre, selon le baromètre mercuriale, à une autre hausse programmée du tubercule devenu d'ailleurs, une tradition d'une très mauvaise saveur, et dont le prix pourrait atteindre la barre des 100 dinars le kilogramme (!?).

Le prix de 70 dinars le kilogramme qui est concédé actuellement sur le marché du gros n'aménage nullement notre clause de travail des plus pénibles, et dont sûre-



A quelques mois seulement des législatives du 12 juin prochain, la pomme de terre fait déjà sa campagne et ce, devant le silence des premiers concernés de cette situation qui s'empire d'année en année ; aucune solution ne semble être arrêtée pour séparer le bon grain de l'ivraie.

ment vous connaissez l'existence, à l'exemple des prix fluctuants des engrais, une main d'œuvre agricole introuvable, trop onéreuse et autres problèmes climatiques et bureaucratiques, dont nous sommes victimes, recouvrent à peine nos dépenses qui se chiffrent à des centaines de millions, explique un gros fellah de la région de Mascara.

Les prétextes climatiques, pénuries, Fisc, désengagement de l'Etat vis-à-vis de ces nouveaux gros riches d'agriculteurs (?) et autres dessins déloyaux, qui sont devenus légions pour faire cuisinier les consommateurs et autres ménagères dont le salaire de misère ne fait plus recette, ne sont plus palpables pour les ventres creux.

Une dangerosité réelle, de l'avis de plusieurs personnes averties, qui voient dans la mercantilisation de ce juteux secteur de la patate, une mauvaise passe, qui n'est pas loin de porter préjudice à l'agriculture, et ce contrairement à ce qui se réalise dans les autres pays voisins. Ce qui est le plus dangereux dans ce jeu, c'est que la plupart des propriétaires des Chambres froides se préoccupent de cette nouvelle manne de l'Etat providence au détriment d'une population résignée, qui demeure pour le moment silencieuse devant ce volumineux permis de voler à outrance.

Un point de vue que partage un économiste de l'université de Mascara, qui dira-t-il : «Vu ce grand dérapage qui est du à un lobby agricole puissant soutenu par des voyoucraties en cols blancs, domine le marché et remonte les uns contre les autres où le seul perdant est l'Algérie car l'élément spéculatif prend le dessus sans que l'Etat, qui pourtant distribue cette manne financière à outrance n'intervient plus pour mettre de l'ordre dans les rangs des grosses patates !» «Néanmoins, enchaîne-t-il, le marché souffre de l'absence des règles qui définissent les rapports entre ce qu'on appelle communément l'offre et la demande. C'est tout le système d'intermédiation qui s'est complètement englouti dans les textes et autres arrêtés qui entravent l'épanouissement du secteur de l'agriculteur. La distribution des richesses aux seules producteurs et autres gros fellahs via une manne financière des plus ahurissantes n'a pas eu l'effet escompté, ni le Pnda, Pndra et autres solutions qui contribuent à favoriser l'intégration de l'économie nationale à partir de ces interactions n'est venu corriger les bavures

à répétition au niveau des exploitations agricoles. Devant cette hémorragie, des deniers publics en se rendant compte que le soutien de l'Etat prévu pour la régularisation du marché de la pomme de terre ne profite qu'à un clan précis gavé par un argent fou jeté par les guichets des banques. Le ministère de l'Agriculture, qui empile à sa manière des erreurs monumentales, en instituant dernièrement la création d'une autre institution pour la 'validation' des volumes stockés ou déstockés, pour que les différents détenteurs puissent jouir de la prime de l'Etat via des anciens contrôleurs qui faisaient parties de la direction des services agricoles. Dans cette affaire, selon, des fonctionnaires de la DSA de la wilaya de Mascara rencontrés, n'ont pas voulu trop converser sur ce sujet, vu que le problème réside précisément dans ce volet, où les milliards réservés à la location des Chambres froides, ainsi que les différentes primes allouées par l'Etat aux différents intermédiaires sont peu ou prou respectés. Dans cette optique, s'agissant de la manipulation d'argent, l'agriculteur, qui est toujours gagnant, vend son produit qui reste toujours dans les locaux, dites Chambres froides, appuyés par la manne de l'Etat réconfort. Loin de faire un thème de propagande, les responsables centraux du ministère de l'Agriculture savent incontestablement que l'agriculture algérienne est encore loin des espérances avancées qui se sont avérées une faillite du système agricole.

A l'heure actuel, aucun bilan n'est venu confirmer ou infirmer si une quelconque politique agricole au niveau de la wilaya tient la route, comme l'aime à le reproduire certains officiels devant les médias lourds. La question qui revient à chaque fois devant ces scènes de gros sous de l'Etat providence, reste à savoir, à qui exactement profitent les profits de ces cercles très fermés ?

Pour plus de preuve : la pomme de terre est cédée entre 70 dinars à 100 dinars, les carottes à 60 DA et les navets à 80DA, la salade verte à 120 DA, les oignons à 50 DA, les poivrons d'une très mauvaise qualité à 130, et les tomates d'un calibre douteux à 120 dinars le kilogramme cravachent profusément les consommateurs.

Pour les prix des viandes rouges, d'ailleurs, intouchables, se monnaient aux alentours de 1 300 DA/le kilogramme, pour les

viandes blanches, on notera qu'à l'exemple des abats de poulets sont marchandés entre 425 à 475 DA/kg. Les produits halieutiques, c'est-à-dire la sardine, qui était le baromètre des pauvres a vu son prix revu à la baisse entre 1 000 et 1 300 dinars le kilogramme au niveau des divers marchés à la sauvette, vu que pratiquement tous les marchés de proximité demeurent fermés dans la wilaya de Mascara. Pour les poissons blancs, quant à eux, ils demeurent hors de portée des bourses moyennes.

La liste est longue, et même des pages entières de notre journal ne pourront contenir les abus et autres excès des prix enregistrés dernièrement sur les produits de première nécessité qui ont accusé une flambée destructrice, à l'exemple des légumes secs, le sucre, le café, l'huile pour lesquels certains grossistes se sont permis de faire augmenter le prix des différents huiles mis sur le marché en toute impunité.

Sans rentrer dans les détails qui fâchent, où paraît-il la plupart des grossistes élisent commerce dans la wilaya de Mascara se font aviser par des personnes indélicates de cette institution et ce, grâce au téléphone arabe. Face à ce phénomène persistant de spéculation claire, ce qui donne droit aux responsables concernés à intervenir, lorsqu'il est constaté des hausses injustifiées.

Le droit de regard de l'Etat, devant cette situation gangreneuse dans les quelques marchés reste peu ou prou palpable pour des considérations d'échéance administrative.

La profusion d'autres marchés stoppera la corruption volatile qui sévit dans la wilaya de Mascara et demeure vivement souhaitée par une population qui ne peut plus joindre les deux bouts, qui depuis un certain temps, n'a plus le droit à l'accès à la patate et autres gros légumes, dont les prix se sont complètement envolés.

Si les chambres froides font la loi, dans la wilaya de Mascara, tous les marchés de proximité demeurent fermés, et ce, devant le regard médusé des premiers responsables concernés par ce dilemme qui en dit long.

Quand la plupart des responsables dans la wilaya de Mascara se font servir par camionnettes entières de fruits et légumes. Faut-il fermer les dilections de contrôle et des prix en Algérie ?

Manseur Si Mohamed

Lettre ouverte

À Monsieur le Président de la République

●●● Suite

31/12/2005, est de : 8.076.132,46 euros. Ya si Djouadi Abdelhmid : « en publiant votre communiqué le 9/3/2014 dans le quotidien El Watan, vous avez été malveillant envers votre propre pays et vos concitoyens, en vous rendant coupable, d'entente secrète, voire d'intelligence non avouée avec deux français, Olivier Verspieren et André Salmon, qui agissent sous couvert d'une société française, domiciliée au paradis fiscal, le Luxembourg.

2-1) Preuve n° 2 d : votre lettre que vous m'aviez adressée le 17/11/2007

A l'époque, j'avais refusé de recevoir cette lettre-réponse que vous m'aviez envoyée par le biais de votre porteur Haouache Kamel. C'est en octobre 2013, soit 6 ans plus tard que Me Hanifi Boubekeur, avocat-conseil des héritiers du défunt fondateur du groupe Taures, mort tragiquement par pendaison, le 4/6/2010, après avoir, quelques temps auparavant, mis en demeure ses associés de libérer les sommes afférentes aux actions, pour eux, souscrites, m'avait remis une copie. Au 5ème paragraphe, vous aviez écrit : « Vous n'êtes pas sans ignorer que je n'ai pas mis un sou de ma poche dans le capital de la société... » Ah bon ! Donc, depuis 2003 à ce jour, vous vous attribuez frauduleusement, un statut juridique, en usurpant la qualité d'actionnaire en recourant à la corruption ! La corruption étant le fait d'engager un individu, investi d'une autorité, à agir contre les devoirs de sa charge. Dans ce cas précis, vous êtes le corrupteur et le commissaire aux comptes ainsi que le notaire sont des corrompus. Au 6ème paragraphe, vous avez écrit : « Je ne suis venu dans « Taures » ni pour prendre un pouvoir quelconque ni pour créer un problème à qui que ce soit ». Ce n'est pas la peine d'apporter cette délicate et non moins enrichissante précision : évidemment vous êtes venu à Taures pour prendre de l'argent ! Tout le monde le comprend sans faire de dessin ni de commentaire. Surtout que l'article 420 du code civil stipule que « l'influence ou le crédit d'un associé ne peuvent, à eux seuls, constituer son apport ». Au 8ème paragraphe, vous aviez écrit : « Considérez M. Benchaba que vous n'avez pas à entrer en conflit avec tout le monde pour un bien qui n'est pas votre propriété... ». Vous venez de reconnaître que nous n'avons pas la même nature, la même éducation et la même culture. Moi, je respecte les articles 154, 155 et 157 du code civil. Vous vous êtes rendu coupable d'association de malfaiteurs, de faux et usage de faux, d'établissement de faux statuts, d'usurpateurs de la qualité d'actionnaire de détournements de deniers publics via la BEA sous couvert des filiales du groupe Taures, de détournement de biens et fonds des sociétés de Taures, d'intelligence avec des français contre les intérêts de l'Algérie etc.

2-1) Preuve n° 2 : Mise en demeure adressée à Haouache Kamel le 22/9/2008

Au 4e paragraphe, il est écrit : « Nous vous rappelons que depuis la création de la société et à ce jour, vous n'avez effectué aucun apport qui soit financier ou garanti, aussi la situation de vos actions devra être régularisée dans les meilleurs délais ». Or, le délai légal est de cinq (5) ans. Si je comprends bien ya si Djouadi Abdelhmid, vous, Haouache Kamel, Haouache Chérif, Olivier Verspieren et André Salmon formez tous les cinq (5) un groupe soudé contre les intérêts de l'Algérie et des Algériens.

2-1) Preuve n° 2 f : Mise en demeure adressée à Haouache Kamel le 30/7/2012

Le 30/7/2012, les avocats de Kouadiat Mining Holding SA avaient adressé une mise en demeure délivrée par huissier de justice dans laquelle il est mentionné que la société luxembourgeoise avait arrêté de libérer les montants restants dus.

3-1) Preuve N° 3 : Augmentation frauduleuse des capitaux sociaux de 2 filiales

Le coup de Jarnac a été porté à l'économie nationale en franchissant le rubicon. Le 25/10/2011, au lieu d'exiger de leurs ordonnateurs de verser les montants restants dus, Djouadi Abdelhamid et Haouache Kamel avaient offert des fleurs à Olivier Verspieren et André Salmon en faisant augmenter sans aucun apport financier nouveau et sans avoir soldé les montants restants dus, les participations de Kouadiat Mining Holding SA dans le capital social de la SPA Houria Ikram Industries et celui de la SPA ADAKS Transport de carburants (ex-TAURES Transport de carburants).

4) Preuve n° 4 : Tentative de spoliation d'une veuve et de 2 enfants mineurs orphelins Olivier Verspieren et André Salmon avec la complicité de Haouache Kamel qui avait mis à leur disposition son secrétariat et Djouadi Abdelhamid qui avait consenti, avaient fabriqué des documents frauduleux en vue de spolier la veuve et ses enfants mineurs de leurs héritages pour devenir les seuls propriétaires du groupe Taures.

Réponses au 3ème paragraphe du communiqué de Djouadi du 9/3/2014

Ya si Djouadi Abdelhmid, je n'ai jamais pensé que vous manquez autant de jugeote et de bon sens au point d'étaler publiquement votre stupidité et votre lâcheté. Oui, vous êtes un lâche car vous utilisez le statut de général-major pour nuire aux intérêts supérieurs de l'Algérie sous les ordres de deux français qui vous convoquent à l'hôtel Saint Georges au moment où moi-même en tant que travailleur à Taures, je les ai mis en demeure de verser plus de 9.000.000,00 d'euros de dommages et intérêts. Ils avaient peur de venir au siège du groupe Taures de crainte de m'affronter. Mais vous étant à leur solde, tout comme votre complice Haouache Kamel, vous n'avez jamais eu le courage jusqu'à ce jour, de les affronter pour leur exiger d'appliquer les 3èmes résolutions du AGEX du 13/1/2007 ci-dessus que vous aviez pourtant signées. S'agissant de mon statut de président du groupe, sachez ya si Djouadi Abdelhmid que c'est vous et vos deux complices Haouache Kamel et Haouache Chérif qui avez usurpé la qualité d'actionnaires. Personnellement, j'ai un mandat et un statut légalement délivrés, qu'aucun juge n'a annulés ! Impudents que vous êtes tous les trois, traîtres à la Nation, je vous défie de présenter des attestations de versements des sommes afférentes aux actions, par vous, souscrites, délivrées par une quelconque banque et/ou le notaire AGGAL Makhlouf, conformément aux articles 567, 596 ; 598, 599 et 606 du code de commerce. Vous savez que le statut n° 483 du 30/7/2013, frauduleux, est rédigé par Benatia Abdelkader, militaire en retraite, reconverti en notaire, sur votre ordre. Statuts d'ailleurs que j'ai fait annuler suivant la grosse n° 2525/2016, malgré votre trafic d'influence et vos péripéties. Ce statut illégal est dressé sur la base d'un PV de conseil d'administration frauduleux, antidaté du 22/4/2013 et signé, sur recommandation de votre ex-collègue Benatia Abdelkader, par :

1) Haouache Kamel, usurpateur de la qualité d'actionnaire

2) Djouadi Fares, votre fils, confectionneur de faux comme vous, tel père, tel fils. Vous avez fabriqué un PV de conseil d'administration daté du 27/4/2013

3) Sadok Youcef : Qui c'est ce Sadok Youcef ?

Sadok Youcef m'avait connu dans une société étrangère où il était chargé entre autres tâches d'entretenir les sanitaires des employés et publics et d'acheter des produits d'entretien et des repas lors des réunions de la maîtrise et de l'encadrement.

Pour mes missions à l'intérieur du pays, j'utilisais comme chauffeur. Je l'avais recruté au groupe Taures pour les mêmes missions. Dans sa lettre du 25/4/2013, délivrée par huissier de justice le 13/5/2013, adressée à Haouache Kamel avec copie pour vous, il vous a accusé de détournement de biens et fonds de la filiale, la SPA ADAKS, et des crédits octroyés par la BEA durant les années 2007 à 2011. Plus grave, il vous avait menacés de vous dénoncer par voie de presse (En Nahar), où travaille une de ses parentes par alliance. Vous aviez fabriqué des statuts frauduleux et l'aviez nommé président du conseil d'administration avec un salaire net de 35.000,00 DA par mois. Pourtant, il ne sait même pas écrire son nom.

Pourquoi vous l'aviez nommé président du Conseil d'administration ?

1°). Pour qu'il ne mette pas à exécution sa menace de vous dénoncer par voie de presse, car au même moment les brigades de l'Office central de la répression de la corruption avaient commencé leurs enquêtes au groupe Taures, à la suite de ma dénonciation du 4/3/2013, 2°). Pour l'utiliser comme intermédiaire entre vous et vos ordonnateurs, les 2 français, Olivier Verspieren et André Salmon. 3°). Et enfin, qui s'assemblent se ressemblent, pour détourner encore et saboter l'économie nationale en toute liberté, sans aucune contrainte, ni inquiétude, ni remords. Monsieur le Président de la République, après avoir répondu au communiqué mensonger et diffamatoire, dicté par les deux français, Olivier Verspieren et André Salmon (l'agent de la DST française) et signé par Djouadi Abdelhamid, et pour sauver l'honneur et la dignité de l'Algérie de son peuple, de ses institutions et des responsables, j'ai l'obligation morale de rapporter ici-bas, les montants détournés au niveau de la BEA sous couvert des quatre (4) filiales du groupe Taures sous le parrainage de Djouadi Abdelhamid. Mais auparavant, je défie Djouadi Abdelhamid, Haouache Kamel, Haouache Chérif, Sadok Youcef et Dahnoun Rachid du côté de Taures Group ainsi que Loukal Mohamed, Kessesra Said, Damane Mohamed, Latreche Lazhar, Semid Brahim, Saadaoui Fayçal et Hachach Nadia du côté de la BEA d'apporter un quelconque démenti. J'ajoute que les relevés des comptes des 4 filiales du groupe Taures sous couvert desquelles plus de 852 milliards de centimes ont été détournés, contiennent environ 500 écritures irrégulières, étant entendu que quand une écriture est irrégulière, non conforme au moins aux conventions de prêts de la BEA, les écritures qui suivent sont aussi irrégulières.

A) MONTANTS DETOURNÉS PAR FILIALE : CUMULÉS : 8.523.953.468,15 DA

			Unité DA
Filiales	Crédits à moyen terme	Crédits à cours terme	TOTAUX
TDC SPA	1 491 820 000,00	1 675 000 000,00	3 166 820 000,00
TTC SPA	2 771 170 000,00	76 627 468,15	2 847 797 468,00
TI SPA	935 963 000,00	480 000 000,00	1 415 963 000,00
HI SARL	517 373 000,00	576 000 000,00	1 093 379 000,00
TOTAUX	5 716 326 000,00	2 807 627 468,15	8 523 953 468,15

B) MONTANTS DES REMBOURSEMENTS ACTIFS CUMULÉS : 10.676.080.565,40 DA

Filiales	APPELS D'ECHEANCES	RECOUVREMENTS IMPAYES	TOTAUX
TDC SPA	1 368 374 956,23	2 557 125 852,79	3 925 500 809,02
TTC SPA	2 791 139 614,20	1 236 557 547,81	4 027 697 102,01
TI SPA	805 128 547,08	938 648 044,27	1 743 776 591,35
HI SARL	54 652 550,87	924 453 452,15	979 106 003,02
TOTAUX	5 019 295 668,38	5 656 784 897,02	10 676 080 565,40

N.B / (B)-(A) égal : 10.676.080.565,40- 8.523.953.468,15 : +2.152.127.097,25 DA
Soit + 25,25 %

Ce qui veut dire que tous les crédits sont remboursés en principal, intérêts et TVA compris.

C) MONTANTS RÉCHELONNÉS EN PRINCIPALEMENT : 4.891.452.889,80 DA

Filiales	Montants réchelonnés en principal	Dates
TDC SPA	1 878 577 00,00	12/12/2012
TTC SPA	1 712 324 889,80	31/10/2012
TI SPA	715 890 000,00	18/12/2012
HT SARL	584 661 000,00	19/12/2012
Total	4.891.452.889,80	

Tout d'abord, il faut souligner que le réchelonnement, en lui-même, est illégal. Si la BEA avait récupéré son argent (10.676.080.565,40 DA) en appels d'échéances et recouvrements impayés, soit 125,25 %, pourquoi alors réchelonne-t-elle en principal seulement le montant de 4.891.452.889,80 DA qui représentent 57,38 % du montant global des crédits octroyés, à savoir 8.523.953.468,15 DA ?

(A Suivre)

●●● Suite de la page 9

Monsieur le Président de la République,
Dans le tableau (A) ci-dessus, j'ai fait état d'un détournement d'un crédit à court terme de 1.675.000 000,00 DA, c'est à dire de plus de 167 milliards de centimes, soit l'équivalent de 16 750 sociétés à responsabilité limitée SARL, en vertu de l'article 566 du code commerce, sur le dos des citoyens de Nâama et sous couvert de la SPA TDC, filiale de la SPA Taures Group.

Dès lors où la banque extérieure d'Algérie (BEA) est une société bancaire sous le strict contrôle de l'Etat, lequel Etat est l'unique propriétaire qui met à la disposition de celle-ci des deniers publics, appartenant à cet Etat et donc au peuple, pour accomplir les missions qui lui sont dévolues et, considérant que vous êtes originaire de la commune de Mecheria relevant de la wilaya de Nâama, je me permets, sans aucune arrière-pensée de régionalisme, de vous rapporter succinctement ici même, le procédé machiavélique et indigné utilisés par Haouache Kamel et Djouadi Abdelhamid avec la complicité de Loukal Mohamed et de l'actuel PDG de la BEA, Latreche Lazhar pour les détourner, sous forme d'avance sur stocks, 1 475 000 000,00 DA) et de facilité de caisse (200 000 000,00 DA).

Ce que Dahnoun Rachid et Sadok Youcef de Taures ainsi que Kessesra Said, Damane Mohamed, Semid Brahim, Saadaoui Fayçal et Hachach Nadia de la BEA n'ont pas dénoncé privilégiant leurs promotions fulgurantes (sauf pour Damane), dues à leur silence, aux intérêts supérieurs de la BEA et de l'Algérie.

Ils sont tous coupables de crimes économiques !

N. B : Je rappelle expressément que j'avais dénoncé cet état de fait dont est victime cette wilaya des années avant votre élection en tant que Président de la République.

Le procédé :

- 1). Haouache Kamel, parrainé par Djouadi Abdelhamid auprès de Loukal Mohamed, demande à la BEA direction des crédits aux grandes entreprises, dirigée par Latreche Lazhar, l'actuel PDG de la BEA, en sa qualité de Président du conseil d'administration de la SPA Taures Distribution de carburants (TDC) des avances sur stocks pour acheter des carburants auprès de Sonatrach. Ces carburants sont supposés être stockés au dépôt de carburants de Nâama qui n'a pas encore vu le jour (sorti de terre), jusqu'au jour d'aujourd'hui le 4/3/2021.
- 2). Latreche présente la demande de crédit à court terme (avance sur stock) au comité des crédits où il siège comme membre, lequel comité est présidé par Loukal Mohamed, ex-PDG de la BEA.
- 3) Ce comité de crédit donne son accord (exemple séance du 30/1/2008 N° 01/2008)
- 4) L'agence Ravin/95 où est domicilié le compte de la SPA TDC adresse une notification d'accord de crédit à Haouache Kamel (exemple notification accord crédit n° 38/2008 du 13/2/2008)
- 5). Presque un mois plus tard, la direction des crédits aux grandes entreprises, appelée aussi la direction des engagements aux grandes entreprises (DEGE) transmet l'autorisation de crédit à l'agence Ravin/95 (exemple autorisation de crédit n° 047/08 du 4/3/2008, catégorie «C».

6). Le même jour, à savoir le 9/3/2008, l'agence Ravin/95 débloque deux avances sur stocks :

- avance sur stocks n° 64 : 115 000 000,00 DA
- avance sur stocks n° 65 : 150 000 000,00 DA
- Total : 265 000 000,00 DA

Si l'on considère que le prix d'achat moyen d'un litre de carburants chez Sonatrach était en 2008 de 20 DA, la quantité à acheter avec ces deux avances sur stock est de 265 000 000,00 DA : 20 = 13250 000,00 litres.

Or, le dépôt n'est pas encore réalisé à ce jour.

Pourtant, la BEA avait débloqué 11 avances sur stocks entre le 9/3/2008 et le 9/6/2009 pour un montant global de 1 475 000 000,00 DA correspondant à un prétendu achat de carburants chez Sonatrach de 73 750 000 litres correspondant à 737 500 000,00 km pour un véhicule qui consomme 10 l/100 km, soit 18 403 fois la circonférence de la terre.

AVANCES SUR STOCKS DÉBLOQUÉES :

9/3/200 AS/stock 64 : 115 000 000,00 DA 2/3/2009 :
A3 / stock 102 : 115 000 000,00 DA
9/3/2008 AS/stocks 65 : 150 000 000,00 DA 2/3/2008 A3
/stock 103 : 156 000 000,00 DA
3/7/2008 : AS/stock 73 : 115 000 000,00 DA 16/4/2008 :
A3/stock 109 : 150 000 000,00 DA
3/7/2008 : AS/stock 74 : 150 000 000,00 DA 9/6/2009 :
A3 / stock 111 : 150 000 000,00 DA
6/10/2008 : AS/stock 82 : 115 000 000,00 DA 09/6/2009
A3 : STOCKS 111 : 150 000 000,00 DA
8/10/2008 : AS/stocks 83 : 150 000 000,00 DA
Total Général : 1 475 000 000,00 DA

Non seulement cette somme faramineuse n'a jamais servi, à aucun moment sur une période de 15 mois, pour l'achat de carburants chez Sonatrach ou Naftal, puisqu'entièrement détournée mais des opérations fictives des prétendus remboursements ont été effectués par la BEA pour cacher ces détournements. Peut-on rembourser une dette, un crédit quand on n'a aucun revenu ?

Par ailleurs, au 3/2/2013, le montant global prétendument remboursé en principal, intérêt et TVA sous forme d'appels d'échéances ou de recouvrements d'impayés est de

1 579 512 098,93 DA, au lieu de 1 511 672 187,50 DA causant un surendettement de 67 839 911,43 DA
N. B : 1 511 672 187,50 DA = 1 475 000 000,00 DA X (0,085 : 4) X 1,17

Monsieur le Président de la République,
Pour préserver l'image de marque de l'Algérie et de ses institutions au moment où des ONG internationales classaient notre pays sur l'échelle de la corruption à des positions déshonorantes, j'avais fait preuve de sagesse, de retenue et de perspicacité en interpellant par écrit, oralement et dans des réunions les individus ci-dessous :

1) Loukal Mohamed et Latreche Lazhar :

Je leur avais adressé deux documents importants pour l'économie nationale, la BEA et le Groupe Taures.
a) Programme de finalisation de tous les projets dont aucun n'est achevé (au cours du 2e trimestre 2011) à ce jour.

b) Business plan sur 13 ans pour rembourser intégralement les crédits BEA

2). Leoukal Mohamed en personne. Je lui avais adressé quatre courriers.

2-1) Le 14/5/2012, objet continuité économique des filiales de Taures Group

Au 4e paragraphe, je lui avait écrit ceci : « (...) le devoir notre devoir à tous, n'est pas de s'adonner à des procès, mais d'éviter de nous retrouver un jour au banc des accusés de l'Histoire de l'humanité pour n'avoir pas eu l'intelligence et/ou le courage qu'il faut aujourd'hui pour créer de la richesse demain».

2-2). Le 17/6/2012, objet : situation alarmante de Taures Group et ses filiales

2-3). Le 28/6/2012- objet : dégageant de responsabilité

2-4). Le 30/3/2014 - objet : sauvegarde des deniers publics

Ce dernier courrier

est motivé par ce qui suit :

Des informations m'étaient parvenues rapportant que Djouadi Abdelhamid membre influent dans le cabinet de la campagne de Ali Benflis à l'élection présidentielle du 17 avril 2014 et son entourage Haouache Kamel, Sadok Youcef et Dahnoun Rachid racontaient à qui voulait l'entendre que mes réunions avec Kessesra et Damane de la BEA étaient destinées à gagner du temps en attendant l'élection de Benflis, assuré à 100 %, comme nouveau président de la République le 17/4/2014.

A l'issue de ce «sacre», je serai emprisonné et Loukal ainsi que son encadrement leur accorderont des crédits encore plus conséquents pour un nouveau projet : Cimenterie.

J'avais fait part de cette information, par téléphone, à Dahmane Mohamed qui ne l'avait pas démentie.

Ce pourquoi dans la lettre du 30/3/2014 adressée à Loukal Mohamed, j'avais écrit « (...) tout en comptant sur votre courage (qui est de faire ce qui est juste), je vous saurai gré d'intercéder auprès du comité des crédits pour faire adopter le plan de sauvegarde ci-joint au plus tard le 15/4/2014.

Dans le cas contraire, j'enregistrerai que la BEA s'engagera à assumer seule avec les souscripteurs défaillants les conséquences des règles d'inférence à très court terme».

En d'autres termes, j'avais donné à Loukal Mohamed un délai de 48 heures avant les élections présidentielles comme j'avais expliqué à Damane Mohamed je déposerai plainte indépendamment du post 17/4/2014.

3) Latreche Lazhar : le 1/7/2012, réponse à son fax

« (...) Il est désolant et frustrant que son banquier donne l'impression de quelqu'un qui fait preuve de tant de légèreté et d'insouciance dans le traitement expéditif d'un dossier d'investissement dont les fonds appartiennent à des épargnants et à l'Etat Algériens».

4) Kessesra Said : le 4/9/2016 objet : vente aux enchères

« (...) Je considère aujourd'hui, votre acte comme étant une «trahison» envers ma confiance et envers l'Etat Algérien puisque vous participerez désormais directement à une opération mûrement programmée, de sabotage de l'économie nationale, de fuite en avant et de procédure criminelle pour éradiquer toutes preuves de détournement, ce qui est un leurre.

Aussi, par amour à vos femmes, vos enfants et vos proches et pour préserver leur honneur et leur dignité et pouvoir les regarder droit dans les yeux, par respect aux autorités du pays qui ont investi leur confiance en vous et par devoir à la mémoire de tous les martyrs tombés au champ d'honneur dont le sacrifice suprême vous a permis d'occuper des postes de haut rang, je vous invite à dire la vérité, car vous la connaissez parfaitement.

Quant à moi, comme vous le savez, je ne reculerai pas car j'ai foi en le Bon Dieu, sans arborer des signes extérieurs d'une part et je sais que dans toutes les institutions de l'Etat (présidence, défense, justice...), il y a des femmes et des hommes qui respecteront leur devoir, car ils se respectent eux-mêmes».

5) Semid Brahim : le 18/4/2018, objet : sauvegarde du patrimoine national

« Je n'ai nullement l'intention de gloser, ici, sur ces écarts intergalactiques, combien même il est question de deniers publics, c'est à dire des Algériens dont je fais partie.

Je laisse le soin aux hautes autorités du pays pour apprécier et prendre les décisions qui s'imposent.

En ce qui me concerne, je vous invite à une confrontation directe et publique, en vous accordant l'assistance des experts judiciaires Achour Rachid et Benhabiles Zoheir, pour démentir les montants ci-après, réellement débloqués par la BEA.

Je vous recommande aussi de vous faire assister par Djouadi Abdelhamid, Haouache Kamel, Oliver Verspieren et André Salmon et leurs commissaires aux comptes munis des attestations des libérations des sommes afférentes aux actions par eux souscrites dans le capital social de chacune des sociétés du groupe Taures».

6) Djaoudi Abdelhamid

J'avais chargé ses deux fils Fares et Mehdi pour lui demander de se retirer « proprement».

Monsieur le Président de la République,
Dans des circonstances aussi graves, synonymes de trahison, garder le silence ou faire preuve de mansuétude envers les ennemis de notre pays et de son peuple, nationaux et/ou étrangers, sont des caractéristiques de complicité. Aussi, le devoir imposé par le cas de force majeure qu'est la défense des intérêts supérieurs de l'Algérie qui s'inscrit dans le cadre légal définissant à la fois la légitime défense et l'état de nécessité comme étant des droits et surtout des devoirs me commande de poursuivre mon combat pour ne pas trahir la mémoire de tous les martyrs tombés au champ d'honneur (article 39 et 40 du code pénal). Vive l'Algérie, Vive son peuple, Gloire à nos martyrs.

Veillez croire, Monsieur le Président en mon sincère engagement pour les intérêts supérieurs de l'Algérie et de son peuple.

(Suite et fin)
M. A. Benchaba

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
14.50 Grands reportages
16.10 Les docs du week-end
17.50 50mn Inside
19.45 Petits plats en équilibre
19.55 Météo
19.50 Vendée Globe - Solitaires
20.00 Journal
20.50 Quotidien express
21.00 Météo
21.05 The Voice, la plus belle voix
23.25 The Voice



11.00 Météo
12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
20.00 Journal
20.35 Rencontres à XV
20.50 France / Pays de Galles
20.54 Météo
21.05 Sidaction



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.45 Chasseurs d'appart'
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.10 Météo
21.05 Hawaii Five-0
21.55 Hawaii Five-0
23.30 Hawaii Five-0



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.15 Les camets de Julie avec Thierry Marx
16.15 Les camets de Julie
17.55 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
20.45 Tout le sport
20.50 Laisse entrer la nature
21.05 Commissaire Magellan
21.05 Météo
22.40 Commissaire Magellan



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.43 Thalasso
20.15 L'instant cinéma
20.34 Hollywood Live
20.50 Exodus: Gods and Kings
23.15 Alexandre



13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 Rétroscopie
22.45 Tuche



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.39 Piranhas
20.28 Les + de la rédac'
20.50 Quelques minutes après minuit
22.34 Riddick
00.22 Club libertin



19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021

Sélection



Ciné Frisson - 22.34 Riddick

Film de science-fiction de David Twohy

➔ Riddick, le criminel le plus recherché de l'univers, a été laissé pour mort sur une planète inconnue. Traqué par de redoutables prédateurs aliens, ce mystérieux fugitif trouve refuge temporairement dans une ancienne gare de transit interstellaire désaffectée.

Ciné Frisson - 20.50 Quelques minutes après minuit

Film fantastique de J.A. Bayona

➔ Conor, treize ans, souffre beaucoup de voir sa mère affaiblie par le cancer. Alors que celle-ci vient de commencer un nouveau traitement, l'adolescent redoute la nuit et ses cauchemars. Harcelé à l'école, délaissé par un père absent, il subit également l'autorité de sa grand-mère. A minuit sept, un monstre, qui a l'apparence d'un if gigantesque, vient le voir.



Ciné Premier - 20.50 Exodus : Gods and Kings

Péplum de Ridley Scott

➔ Moïse et le futur pharaon Ramsès s'aiment comme des frères. Ils ont été élevés ensemble alors que Moïse n'est pas du sang du roi Sethi. Celui-ci, qui a toujours préféré le jeune homme pondéré et sage, meurt et laisse le trône au volcanique Ramsès. Les dissensions éclatent vite entre ces deux hommes si différents.

MINISTRES DE LA CULTURE DES ETATS DE L'UA

BENDOUDA PREND PART AU 2^e FORUM VIRTUEL

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a pris part, jeudi, au deuxième forum virtuel des ministres de la Culture des Etats de l'Union africaine (UA), où elle a évoqué dans son allocution les répercussions de la pandémie du coronavirus sur le secteur de la culture en Algérie et les mesures prises dans ce cadre. La ministre a relevé «le grand rôle» des nouveaux supports technologiques dans «la généralisation de l'acte culturel», présentant l'expérience de son secteur durant la période de la pandémie dans la diffusion des œuvres artistiques et littéraires et l'organisation de webinaires sur le patrimoine, outre des concours au profit des jeunes. M^{me} Bendouda a précisé que ces programmes et activités virtuelles ont permis «de redécouvrir des œuvres peu connues» à l'image de pièces théâtrales, films, livres et autres, ainsi que de «nouveaux talents et de nouvelles idées en ce qui concerne la créativité artistique», en montrant «une grande capacité» face à la pandémie. Le forum «est une opportunité pour échanger les expertises» entre les pays africains et s'enquérir «de l'état d'application des diverses recommandations relatives au programme d'action de l'UA en rapport avec le développement de la créativité artistique et la situation des artistes en particulier», a déclaré la ministre.

Elle a mis en avant «les efforts de son secteur à développer les arts vifs notamment le cinéma et le théâtre», en tant que «l'une des opportunités du développement des expressions culturelle, populaires et patrimoniales» en Algérie. En mai 2020, la ministre de la Culture et des Arts avait participé à la première session de ce forum où les participants ont débattu du plan d'urgence pour soutenir le secteur des arts, de la culture et du patrimoine en Afrique en conformité avec la stratégie continentale de l'UA liée à la pandémie de Covid-19.

R. C.

Palais de la culture Moufdi-Zakaria

Le produit local traditionnel présenté aux diplomates étrangers

Une exposition-vente de produits d'artisanat traditionnel et d'art a été ouverte jeudi au Palais de la culture Moufdi-Zakaria à Alger pour promouvoir ces produits auprès des diplomates étrangers accrédités en Algérie.

Organisée par le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec l'Agence nationale de l'Artisanat traditionnel, sous le slogan «La diplomatie au service de l'artisanat», cette manifestation vise à faire connaître le produit local traditionnel auprès des diplomates étrangers accrédités en Algérie et promouvoir l'artisanat en tant que source de richesse hors les hydrocarbures.

Dans son allocution à l'occasion, le secrétaire général du ministère des AE, Rachid Chakib Kaid, a affirmé que cette manifestation «se veut l'expression de la volonté de promouvoir les produits de l'artisanat auprès des représentants des pays amis, qui n'hésiteront certainement pas à transmettre la belle image de notre patrimoine culturel, riche et varié».

Elle constitue également «une belle occasion» pour le visiteur de voir de près la finesse et la beauté d'œuvres et pièces d'art conçues et réalisées par des artisans passionnés, saluant le génie et le talent de l'artisan algérien «puisés de son héritage artistique et culturel ancestral et de son appartenance civilisationnelle riche et diversifiée autant que la diversité géographique de notre vaste pays».

«Fruit d'une conjugaison d'efforts et d'une coordination» entre les ministères des AE, de la Culture et des Arts, du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, ainsi que de l'Agence nationale de l'Artisanat traditionnel, cette exposition «émane de la conviction de l'importance du travail collectif et de la solidarité», en vue de promouvoir l'artisanat comme source de richesse et d'accès aux marchés internationaux



dans le cadre de l'encouragement des exportations hors hydrocarbures. Soulignant la détermination du ministère des Affaires étrangères «à intensifier ses efforts pour la promotion de notre produit local à l'étranger et à œuvrer, aux côtés des secteurs concernés, à l'amélioration de la qualité et de la concurrence sur les marchés internationaux». M. Kaid a tenu à rassurer les artisans quant à «la volonté de mobiliser tous les moyens humains et matériels au service de l'artisanat et l'encouragement de ses activités, compte tenu de l'importance majeure du secteur du tourisme pour l'économie nationale».

De son côté, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi, a salué cette initiative qui offre, a-t-il dit, «une dimension concrète de la diplomatie économique», soulignant que ce genre d'événements «est l'un des outils de son secteur pour la valorisation et la promotion du produit des artisans».

Cette exposition, qui regroupe plus de 65 artisans «consacre, d'une part, la place de l'artisan en tant qu'ambassadeur de nos traditions et de notre patrimoine millénaire et promet, d'autre part, l'artisanat en tant que vitrine exceptionnelle de la diplomatie culturelle et économique

de notre pays», a-t-il poursuivi. A ce propos, M. Boughazi a estimé que «l'accompagnement diplomatique permettra d'ouvrir de nouveaux marchés internationaux devant l'artisanat local et promouvoir ainsi la destination Algérie», soulignant les moyens importants consacrés par l'Etat afin de soutenir l'artisanat et l'ériger en une véritable industrie à travers le renforcement de la formation, la lutte contre la contrefaçon et l'organisation et le développement des activités».

Pour sa part, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda s'est félicitée de l'organisation de cette manifestation au service de l'artisanat en tant que volet de la culture et reflet de la spécificité et beauté de produits transmis de génération en génération depuis des siècles.

Mettant en avant le rôle de l'artisanat dans la préservation de l'identité, l'histoire et la culture, la ministre a invité le corps diplomatique accrédité en Algérie à «apprécier des œuvres d'art, conçus et développés par les aïeux et préserver de génération en génération».

L'inauguration officielle de l'exposition-vente des produits d'artisanat traditionnel et d'art s'est déroulée en présence d'un grand nombre d'ambassadeurs et de représentants du

corps diplomatique, ainsi que de cadres de plusieurs secteurs ministériels. Des ambassadeurs ont salué l'organisation de cette exposition à même de faire connaître davantage la civilisation, la culture et les traditions de l'Algérie.

A ce propos, l'ambassadeur et coordinateur résidant du système des Nations unies en Algérie et représentant de la FAO, Eric Overvest a estimé que cette exposition-vente était une occasion pour promouvoir l'artisanat algérien et les créations de ses artisans et pour donner une image sur la culture algérienne et les traditions héritées au fil des temps. Pour sa part, l'ambassadeur du Cameroun en Algérie, Komidor Hamidou Njimoluh, a salué l'organisation de cet événement qui fait connaître la culture de l'Algérie et promet son artisanat, tout en permettant aux artisans, y compris les femmes d'exposer leurs produits et les objets d'art, témoignant de leur raffinement et de leur génie. De son côté, l'ambassadrice de la Turquie en Algérie, Mahinur Ozdemir Goktas, a indiqué que cette bonne initiative du ministère des Affaires étrangères, «qui permet à l'Algérie d'exposer tous ces objets d'art et d'artisanat au monde et de promouvoir sa richesse culturelle».

«En tant qu'ambassadeurs, sommes ravis d'être présents à cet événement et éblouis par la diversité des œuvres réalisés localement. Notre rôle, maintenant, est de les faire connaître dans nos pays», a-t-elle ajouté.

Relevant des ressemblances entre l'artisanat turc et algérien, notamment en ce qui concerne les tenues traditionnelles et les bijoux, elle a salué l'intérêt accordé par certains artisans aux produits bio.

Cette exposition-vente qui s'étalera jusqu'au 28 mars, réserve les deux premiers jours (25 et 26 mars) au corps diplomatique accrédité en Algérie et les deux derniers (27 et 28) au grand public.

R. C.

Arts plastiques

Retour sur les 60 ans de carrière de Mustapha Adane

Une exposition individuelle dédiée à l'un des doyens des artistes plasticiens algériens, Mustapha Adane, connu pour son travail inimitable de l'émail sur cuivre, et qui fête ses «60 ans de carrière» est visible jusqu'au 10 avril, à la galerie d'art contemporain Bloom The Art Factory à Alger. Les amateurs des arts plastiques découvriront à l'occasion de cette exposition rétrospective l'intensité et la richesse des œuvres de Mustapha Adane, l'un des fondateurs du groupe Aouchem en 1967. Sabrina Tazamoucht, responsable de cette jeune galerie inaugurée, fin 2019 a choisi pour sa cinquième exposition de rendre hommage à ce grand maître et au patrimoine cul-

tural algérien omniprésent dans les œuvres de Adane et sa principale source d'inspiration.

Les visiteurs émerveillés devant la qualité du travail réalisé en grande majorité grâce à la technique de l'émail sur cuivre, par ce grand maître, découvrent avec joie des œuvres inédites, de l'artiste pour la plupart encore jamais exposées dont des dessins, peintures, sculptures ainsi que des émaux sur cuivre et sur terre chamottée. La galerie qui a mis en vente des exemplaires dédiés par Adane du catalogue de cette exposition, accompagnés d'une œuvre littéraire de Chawki Amari. La galeriste soutient que cet événement est un hommage à un long parcours riche et fructueux, mar-

qué par «l'amour voué par l'artiste au patrimoine culturel algérien et une volonté de le préserver et de transmettre cet engouement aux futures générations».

Mustapha Adane, né à La Casbah d'Alger le 12 mars 1933 est sculpteur, céramiste, designer et architecte d'intérieur. Il a obtenu, en 1965 un diplôme universitaire de pédagogie artistique et universitaire, de graphisme et de sculpture en Allemagne, il est aussi professeur et maître assistant à l'école d'architecture et des beaux-arts. En plus d'avoir été membre fondateur du mouvement Aouchem, Mustapha Adane a également présidé l'Union nationale des peintres algériens (UNAP). Il est également

concepteur et graveur de médailles pour de nombreuses institutions et ses œuvres sont conservées et exposées au musée national des Beaux-Arts en plus d'être visibles dans certaines bâtisses du patrimoine restaurées à l'exemple de la villa Dar Abdeltif. Inaugurée en septembre 2019, la galerie Bloom The Art Factory travaille à rendre accessible la création contemporaine algérienne dans sa diversité, à faire de la médiation culturelle, et à accompagner les jeunes artistes et créateurs en mettant un atelier à leur disposition et en sponsorisant des projets d'expositions, selon sa responsabilité.

R. C.

vie pratique

nutrition

Les bienfaits de brocoli



Ce légume allie saveur subtile et excellente densité nutritionnelle. Le brocoli est sans doute le chou faisant l'objet du plus grand nombre d'études scientifiques. Grâce à ses fibres, ses micronutriments anti-oxydants et ses composés soufrés, il participe à la prévention de certains cancers, de l'hypercholestérolémie et du diabète de type 2. Ses extraits pourraient même être utilisés dans le traitement de ces maladies. Simple et rapide à préparer, il gagne à être consommé cru : en salade, en carpaccio ou en smoothie vert.

Profil nutritionnel du brocoli

Le brocoli est faiblement calorique. Comparé à la moyenne des légumes, il contient moins de glucides, mais plus de protéines et de fibres. Il est source de manganèse et de potassium et riche en vitamines B9, C et K. Il contribue aussi aux apports de calcium, magnésium, cuivre, fer, zinc, vitamines B1, B2, B3, B5, B6 et E.

Les atouts nutritionnels du brocoli

Apport énergétique

Avec un apport de 36 kcal aux 100 g, le brocoli est faiblement calorique. Comparé à la moyenne des légumes, il contient un peu plus de protéines et un peu moins de glucides. Il convient parfaitement en cas de diabète ou de surpoids.

Teneur en eau

Le brocoli est principalement constitué d'eau, près de 90%. Il contribue à l'hydratation de l'organisme : en manger une assiette de 200 g revient à boire un verre d'eau moyen. Riche en eau, bonne source de potassium et pauvre en sodium (19 mg pour 100 g), il a un effet diurétique (il facilite l'élimination rénale).

Teneur en fibres

Le brocoli est un peu plus riche en fibres que la moyenne des légumes. Il allie fibres insolubles, efficaces pour réguler le transit intestinal et fibres solubles (pectines), qui facilitent le rassasiement, contribuent à réduire le taux sanguin de mauvais cholestérol (LDL-cholestérol) et l'index glycémique des repas. Les choux comptent parmi les légumes pouvant être mal tolérés par les personnes souffrant d'intestin irritable. Une fois cuit, le brocoli est moins irritant, ses fibres étant attendries par la cuisson. Il peut néanmoins être à l'origine de fermentations dans le côlon et occasionner des ballonnements chez les personnes les plus sensibles.

Teneur en minéraux

Le brocoli est une bonne source de manganèse, un oligo-élément anti-oxydant, dont il fournit 20% de la valeur nutritionnelle de référence (apport conseillé) par portion de 100 g (environ un tiers de brocoli). Il est également source de potassium, un minéral qui aide à réguler la tension artérielle à la baisse. Il contribue plus modestement aux apports de calcium, magnésium, cuivre, fer et zinc.

(A suivre)

Météo



Samedi 27 mars : 19°C

→ Dans la journée :

Ciel dégagé
max 19°C, ressentie 18°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :

Ciel dégagé
8°C, ressentie 18°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 06:44
Coucher du soleil : 19:04

santé

Aliments indispensables et pérennes pour avoir une alimentation saine, selon les nutritionnistes

Le rééquilibrage alimentaire n'est pas une mince affaire... Quoi manger ? Quels aliments conserver dans sa cuisine pour adopter définitivement une alimentation saine ? Les nutritionnistes nous éclairent sur le sujet ! Lorsqu'on se lance dans un rééquilibrage alimentaire, le plus compliqué est de savoir quoi manger. Pourtant, paradoxalement, cela constitue la plus grande partie du chantier.

Des noix, des graines, et les beurres qui en sont dérivés

Les oléagineux sont riches en bons gras pour l'organisme. Ils ont également un fort pouvoir rassasiant.

En plus de ces vertus santé, ils ont la qualité de se conserver longtemps : entre 1 à 4 mois à température ambiante.

Bref, ils font partie des indispensables de nos placards pour adopter une alimentation saine.

On parle ici d'amandes, de cacahuètes, de noix de pécan etc., et des beurres qui en sont dérivés (exemple : beurre de cacahuète)



Des oeufs

Les oeufs sont la source de protéine la plus pure et la plus concentrée, nutritionnellement parlant.

Certains scientifiques ont même démontré leur fabuleux pouvoir dans la perte de poids !

Ils peuvent être conservés près de 5 semaines dans le réfrigérateur.

Des fruits et légumes «peu périssables»

Si certains aliments frais périssent rapidement, d'autres, en revanche, sont connus pour durer longtemps sans s'altérer et surtout, sans avoir besoin d'être congelés.

Parmi eux, on trouve la betterave, le butternut, les pommes de terre, les pommes, les patates douces etc. Ils constituent le socle d'une alimentation saine en raison de leurs innombrables bienfaits pour la santé.

Du miel et du sirop d'érable

Ces deux aliments constituent des substituts naturels et sains au sucre blanc tel qu'on le connaît.

En plus d'être des alternatives healthy de qualité pour sucrer tous nos plats, ils possèdent des vertus antimicrobiennes, anti-inflammatoires, et antioxydantes.

(A suivre)

Recette du jour

SABLÉS À LA VACHE QUI RIT

INGRÉDIENTS

- 3 portions de Vache qui rit
- 200 g de farine
- 90 g de beurre ramolli
- 60 g de sucre semoule
- 20 g de sucre semoule pour la décoration
- 1 cuillère à café de levure chimique
- 1 cuillère à café de vanille

PRÉPARATION

Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6). Dans un grand saladier, mélangez le fromage, le beurre, le sucre et la vanille. Travaillez le tout jusqu'à ce que vous obteniez une crème bien lisse. Ajoutez la levure et la farine tamisées. Mélangez puis formez un pâton. Mettez les 20 g de sucre dans une assiette plate. Etalez la pâte au rouleau sur



un plan de travail puis découpez avec un emporte-pièce. Mettez la face de chaque biscuit sur le sucre puis placez-les sur une plaque allant au four. Mettez les biscuits à cuire pendant 12 minutes.

Horaires des prières

Samedi 14 chaabane 1442 :	
27 mars 2021	
Dhor	12h58
Asser	16h18
Maghreb	18h54
Icha	20h12
Dimanche 15 chaabane 1442 :	
28 mars 2021	
Fedjr	05h33

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Eliminatoires de la CAN-2021 Des surprises et des premières

→ Les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations offrent souvent du bon spectacle et attire des millions de supporters africains.



■ Une première pour les Comores.

(Photo > D. R.)

Du spectacle, il n'en manque pas et avec en plus des suspens. Cette cinquième journée aura été celle des Comores et un peu plus tôt, c'est le Ghana, d'Égypte, le Gabon et celui de la Gambie qui valident leur billet pour la phase finale.

Afrique du Sud 1-1 Ghana (Groupe C)

Le Ghana peut souffler après sa qualification. Ce ne fut pas facile sans ses principaux joueurs. Il y avait, dans les vestiaires, un semblant de doute qui planait quant à leur qualification. Mais sur le terrain, c'était une autre équipe qui affrontait les Bafana-Bafana d'Afrique du Sud, là où les André et Jordan Ayew et Thomas Partey devaient les rejoindre. Mais ils n'ont pu les rejoindre par faute d'autorisation de leur club. Après une, partie serrée

le Ghana rentre à la maison avec un point qui était suffisant pour leur qualif' (1-1). La pépite de l'Ajax, Mohamed Kudus, avait même ouvert le score pour les visiteurs (49'), mais l'ailier de Brighton, Percy Tau, lui a répondu dans la foulée (51'). Malgré cette égalisation, les Black Stars sont assurés de se qualifier puisque le Soudan et l'Afrique du Sud s'affronteront lors de la prochaine journée et, en cas d'égalité de points avec l'une de ces deux équipes, ils devanceront forcément leur adversaire au bilan des confrontations directes.

Kenya 1-1 Égypte (Groupe G)

L'Égypte gravite, elle, au sommet du groupe G et s'empare de l'autre billet après celui des Comores. Mohamed Salah la vedette égyptienne peut sourire lui qui est titulaire et aligné en sélection pour la première fois depuis 625 jours.

Mais ce n'est pas lui qui fut l'auteur des buts c'est plutôt Mohamed «Afsha» après seulement deux minutes. L'égalisation d'Abdallah Hassan en seconde période (65') n'y aura rien changé. L'Égypte et les Comores s'affrontent avec pour seul enjeu la première place du groupe lundi.

Le Gabon claque trois buts à la RD Congo. Il sera enfin au Cameroun lors de la prochaine CAN.

Il faut dire qu'ils avaient en face une équipe qui a perdu le contrôle de la balle dès les premières minutes pour offrir de très belles occasions aux Pharaons de jongler à l'aise sans être dérangé par le Congo à Franceville, qui est en revanche éliminée. Meilleur buteur du championnat turc, l'ancien Bordelais Aaron Boupendza a ouvert le score avant la pause d'une frappe sous la barre dans un angle fermé (44').

Malgré les changements opérés à la mi-temps, les Léopards ne sont pas parvenus à inverser la tendance et le Stéphanois Denis Bouanga a inscrit le but du break en contre (72'), avant que le capitaine Pierre-Emerick Aubameyang n'enfoncé le clou sur corner (86'). Grâce à un petit but de l'attaquant du FZ Zurich, la Gambie s'installe également dans le compartiment des qualifiés (1-0).

Il valide son billet à la 62'. C'est donc une énorme déception pour la RDC qui échoue à se qualifier pour la prochaine CAN.

H. H.

EN DEUX MOTS

ES Tunis : L'Algérien Tougai entame dimanche sa rééducation

L'Espérance sportive de Tunis (Ligue 1 de football) a annoncé jeudi que son défenseur algérien, Mohamed Amine Tougai, entamera dès ce dimanche sa rééducation. Mohamed Amine Tougai avait été victime d'une fracture à la cheville gauche le 13 février dernier à la 84^e minute du match qui avait opposé les Sang et Or aux Sénégalais de Teungueth FC (2-1) à Radès (Tunis), pour le compte de la 1^{re} journée de la phase de poules (Gr D) de la Ligue des champions d'Afrique.

Outre Mohamed Amine Tougai, l'effectif de l'Espérance sportive de Tunis renferme quatre autres joueurs algériens. Il s'agit de Bedrane, Chetti, Benghit et Meziane.



Quotidien national d'information. Édité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba.

Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL.

Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE.

Diffusion centre : SEDICOM.

Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud :

Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Ligue 2 algérienne

L'ASM Oran prend la tête à l'Ouest, statu quo au Centre et à l'Est

→ L'ASM Oran a pris la première place du classement du groupe Ouest de la Ligue 2 de football, en infligeant la première défaite de la saison à l'ancien leader le MCB Oued Sly (2-1), alors que le RC Arbaâ et le WA Boufarik (Centre) ainsi que l'USM Annaba (Est) ont conservé leur avance en tête de leur groupe respectif, à l'issue de la 8^e journée disputée jeudi. L'ASMO qui a enchaîné avec un nouveau succès de prestige devant le désormais ancien leader du groupe Ouest, s'est emparée de la première place du classement avec 20 points, soit une unité de plus que le MCB Oued Sly (19 pts). Cette 8^e journée de Ligue 2, a également été marquée par la victoire en déplacement du CR Témouchent contre le SC Ain Defla (2-0), permettant au CRT (14 pts) de rejoindre le SKAF Khemis à la 3^e lace du classement. Dans le bas de tableau, le CRB Aïn Ouessara large vainqueur face à l'OM Arzew (6-1), remonte au 8^e rang en compagnie du MC Saïda, alors que l'OMA reste coincé à la dernière place avec 4 points. Au Centre, le RC Arbaâ et le WA Boufarik ont conservé leur avance en tête du classement à la faveur de leur succès, respectivement, devant l'ES Ben Aknoun (3-1) et l'Amel Boussaâda (1-0). Les poursuivants directs, le MO Béjaïa et la JSM Béjaïa,

tenus en échec par l'USM El Harrach et le RC Kouba sur le même score (0-0), accusent le pas et comptent désormais 4 points de retard sur les co-leaders. De son côté, l'USM Blida a décroché sa première victoire de la saison, en s'imposant devant le CR Béni Thour (2-0), mais reste scotchée à la dernière place du classement mais en compagnie de

son adversaire du jour avec 5 points. A l'Est, la bataille fait rage en tête du classement, le leader l'USM Annaba (18 pts) enchaîne avec une nouvelle victoire devant NRB Teleghma (1-0), tout comme son poursuivant direct l'US Chaouia (17 pts), vainqueur en déplacement contre la lanterne rouge l'AS Khroub (2-1). Troisième du classement,

le HB Chelghoum Laïd parvient à maintenir le rythme des deux premiers, en allant ramener le point du match nul de son déplacement à Batna face au CAB (1-1). La 9^e journée de Ligue 2 aura lieu mardi prochain (30 mars). Toutes les rencontres ont été programmées à partir de 14h30.

RÉSULTATS :

Groupe Ouest

ASMO - MCBOS	2 - 1
SCAD - CRT	0 - 2
RCBOR - SKAF	0 - 0
JSMT - IRBEK	2 - 1
USR - MCS	2 - 0
CRBAO - OMA	6 - 2

Classement :

Pts	J
1. ASM Oran	20
2. MCB Oued Sly	19
3. CR Témouchent	14
- SKAF Khemis	14
5. SC Ain Defla	13
6. JSM Tairat	10
- RCB Oued Rhiou	10
8. CRB A. Oussera	8
- MC Saïda	8
10. IRB El Kerma	6
11. US Remchi	4
- OM Arzew	4

Groupe Est

CAB - HBCL	1-1
ASK - USC	1-2
USMA - NRB	1-0
MCEE - CRBOD	1-0
DRBT - MSPB	2-3
USMK - MOC	1-0

Classement :

Pts	J
1. USM Annaba	18
2. US Chaouia	17
3. HB Chelghoum Laïd	15
4. USM Khenchela	13
5. MO Constantine	12
6. DRB Tadjenanet	10
- NRB Teleghma	10
8. CRB O.Djellal	8
- MSP Batna	8
10. CA Batna	7
- MC El Eulma	7
12. AS Khroub	5

Groupe Centre

WRM - IBL	1-0
MOB - USMH	0-0
USMB - CRBT	2-0
ESBA - RCA	1-3
WAB - ABS	1-0
RCK - JSMB	0-0

Classement :

Pts	J
1. RC Arbaâ	17
- WA Boufarik	17
3. MO Béjaïa	14
- JSM Béjaïa	14
5. USM El Harrach	13
6. ES Ben Aknoun	12
7. RC Kouba	10
8. Amel Boussaâda	9
9. IB Lakhdaria	7
10. WR M'Sila	6
11. CR Béni-Thour	5
- USM Blida	5

FAF

L'AGE fixée au 15 avril

→ La fédération algérienne de football, tiendra son Assemblée générale électorale (AGE), jeudi 15 avril, à Alger, a annoncé l'instance fédérale jeudi sur son site officiel. «Lors de sa réunion statutaire mensuelle, tenue ce jeudi 25 mars 2021, en visioconférence et en adéquation avec la note méthodologique du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) a validé les

dates de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) et de l'Assemblée générale électorale (AGE)», a indiqué la FAF dans un communiqué. Cette AGE sera précédée de l'Assemblée générale ordinaire (AGO), prévue le lundi 5 avril, pour la présentation des bilans moral et financier du précédent mandat ainsi que le cycle olympique 2017-2021. Lors de la même réunion, les membres du bureau fédéral ont validé les Bilans moral et

financier de l'exercice 2020. Ces deux démarches administratives s'inscrivent dans le cadre du renouvellement des instances sportives en prévision du nouveau mandat olympique 2021-2024. Les Commissions de candidatures, de recours et de passation de consignes qui se chargeront de préparer l'AGE, seront installées lors des travaux de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril. Pour rappel, Kheireddine Zetchi a

été élu président de la FAF le 20 mars 2017, succédant ainsi à Mohamed Raouaraoua qui n'a pas souhaité se représenter une nouvelle fois pour présider la FAF. Candidat unique à l'époque, Kheireddine Zetchi avait obtenu 64 voix sur les 103 voix des membres de l'assemblée générale présents. 35 membres de l'AG ont voté contre l'élection de M. Zetchi alors que 4 membres se sont abstenus de voter. ■

en direct
FAF

L'AGE fixée au 15 avril

le match à suivre football
Ligue 2 algérienne

L'ASM Oran prend la tête à l'Ouest, statu quo au Centre et à l'Est

Eliminatoires de la CAN-2021

Des surprises et des premières

Eliminatoires de la CAN-2021 : Zambie 3 - Algérie 3

Les Verts dérouterés par l'arbitre

→ Déjà qualifiée en phase finale de la coupe d'Afrique des nations 2021, l'Algérie a partagé les points en Zambie (3-3) ce jeudi lors de la 5^e journée des éliminatoires à cause, notamment, de deux penalties très discutables. Ce nul élimine toutefois les Chipolopolos et qualifie le Zimbabwe qui a battu le Botswana, ce même jour, par la plus petite des marges.

Les Verts qui se sont présentés avec une équipe amoindrie par les absences de Mandi, Bensebaini, Bennacer, Feghouli et Mahrez ont aligné un 4-4-2 inhabituel avec notamment la titularisation de Rachid Ghezzal, de retour après deux ans d'absence, et la doublette Slimani-Bounejdjah alignée en pointe. Les Fennecs entraînent fort bien dans la partie en imposant un pressing haut qui étouffait leur adversaire. Mais les Algériens sortent de la Zambie avec un 1 point. Un nul parrainé par un arbitre des Comores qui était loin de lui faire gagner des points. Des penaltys magistralement offerts par cet homme des Comores qui voulait certainement plier les Algériens. Cette simulation aurait



■ Ça a failli dégénérer sur le terrain à cause de l'arbitre. (Photo > D. R.)

pu transformer la rencontre en un gala de boxe. Pas de VAR, pas de juge de touche, c'est le scandale, un pire arbitrage par excellence qui va empaqueter la rencontre. Oublions le score puisque les Verts sont qualifiés, mais c'est plutôt l'arbitrage africain qui revient avec force sur la table. Un éclairage sur la simulation de l'attaquant zambien, suffit à lui seul pour comprendre que le premier penalty infligé aux Algériens était aussi de la même famille que le premier (imaginaire). Pas de fautes qui puissent justifier la sanction. L'arbitrage se noie et il continue à se noyer pour emporter avec lui le football africain.

L'autre fait qui vient cicatrifier cette partie, c'est le coup de sifflet final qui retentit avant la fin des 4 minutes de prolongation. Tout devient étonnant, et les Verts commencent à perdre le contrôle du match pour se ressaisir un peu plus tard. Elle s'est faite peur durant toute la partie avec un 4-4-2, pensant que le 2-0 allait faire plier les locaux. Rachid Ghezzal est le premier à scorer à la 16' sur une excellente passe de Slimani, puis à la 26' Rachid Ghezzal rend la monnaie à Slimani sur une passe décisive lequel marque le second but (2-0). La 30' de jeu est entamée, un penalty tombé du ciel pour les locaux

offert par l'arbitre qui permet de remonter au score 2-1. Le jeu s'accélère, les Zambiens comme assurés par leur stratégie, dérangent la défense et vont égaliser. Le jeu devient de plus en plus agressif, les erreurs se multiplient des deux côtés et à la demi-heure de jeu, ne profitant d'un ballon complètement vendangé par le défenseur local, ce qui profitera à Bounejdjah de reprendre la balle et de la glisser à Slimani pour la poster au fond des filets et s'offre ainsi un doublet dans ce match (3-2).

Pour Belmadi, les jeux sont faits, mais arrive ce penalty offert par l'arbitre central (3-3). Un score qui ne reflète pas la physionomie de cette équipe algérienne qui a évolué sans ses stars laissés pour ce lundi où elle doit rencontrer le Botswana. La Zambie qui n'a gagné qu'un seul match en cinq matches livrés dans le cadre des qualifications de cette CAN, alors que l'Algérie c'est 23 matches sans défaite.

La course de la Zambie s'arrête là, sur leur terrain, et l'Algérie maintient son invincibilité, malgré ses dérapages. En vain, puisque c'est bien le Zimbabwe qui accompagnera l'Algérie au Cameroun en janvier prochain.

H. Hichem
Le point après la 5^e journée

 Botswana - Zimbabwe 0-1
 Zambie - Algérie 3-3

Classement :	Pts	J	Diff
1- Algérie	11	5	+8 QUALIFIEE
2- Zimbabwe	8	5	0 QUALIFIE

3- Botswana	4	5	-2
- Zambie	4	5	-6

Déjà joués :

Algérie - Zambie	5-0
Zimbabwe - Botswana	0-0
Botswana - Algérie	0-1
Zambie - Zimbabwe	1-2
Algérie - Zimbabwe	3-1
Zambie - Botswana	2-1
Zimbabwe - Algérie	2-2
Botswana - Zambie	1-0

Reste à jouer :
6^e journée (29 mars) :

 Algérie - Botswana (20h)
 Zimbabwe - Zambie (20h)

NB : les deux premiers du groupe se qualifient pour la phase finale au Cameroun.

A voir

■ RMC sport 2 : Arts martiaux, Derek Brunson - Kevin Holland à 21h

■ BeIN Sports 1 : New Orleans Pelicans - Denver Nuggets à 22h30

La Der
Comores et Gambie se qualifient pour leur première CAN, l'Egypte sera également présente

Les Comores et la Gambie ont composé leur billet jeudi pour leur première Coupe d'Afrique des nations, au même titre que l'Égypte, septuple vainqueur de la compétition, le Ghana, autre puissance continentale et le Gabon.

Grâce à leur 0-0 face au Togo, les Comores comptent désormais 9 points, tout comme l'Égypte, actuel leader du groupe G, qui a ramené le nul 1-1 de Nairobi. Les Kenyans, 3^e avec 4 points, ne peuvent plus rejoindre les «Coelacanthos» ni les Pharaons. La qualification historique des Comores, qui n'a pas réussi à marquer malgré une domination d'ensemble,

a déclenché une explosion de joie parmi le millier de personnes autorisées au stade de Malouzi. L'Égypte, elle, a pris l'avantage sur le Kenya par un but précoce de Mohamed «Afsha» Magdy, avant que les hôtes n'égalisent par Hassan Abdallah en seconde période. La Gambie participera également à sa première CAN en janvier prochain, après qu'un but d'Assan Ceesay lui a permis de battre l'Angola 1-0 à Bakau, ville située à l'est de la capitale gambienne, Banjul. Elle sera rejointe dans le Groupe D par le Gabon, qui a battu la République démocratique du Congo 3-0 à Franceville. Le

capitaine d'Arsenal Pierre-Emerick Aubameyang a inscrit le dernier but. Le Ghana s'est également qualifié dans le groupe C après avoir ramené de Soweto un match nul 1-1 face à l'Afrique du Sud. Les Black stars ont d'abord marqué par le joueur de l'Ajax Amsterdam Mohammed Kudus, avant que les Bafana bafana ne reviennent au score par Percy Tau. Avant les matches de jeudi, l'Algérie, championne en titre, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Sénégal, la Tunisie et le Cameroun, pays organisateur, avaient déjà validé leur ticket pour la CAN-2021.